

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2021

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 11

Nombre de membres présents : 09

Membres présents : Jérémy THIEN, Daniel LAPLACE, Robert BRIDET, Hannah BESSON, Agnès ROUSSOT, Virginie ROBIN, Jean-Yves NAUDIN, Angelo NICOLOSI, Viviane LOUP-FOREST.

Membres absents ayant donné procuration : 0

Membres absents excusés : Séverine MORNAND, Noé CHAMPION

Président de séance : Jérémy THIEN

Secrétaire de séance : Robert BRIDET

La séance a lieu à la salle des fêtes afin de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Le compte-rendu de la séance du 12 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **1/ Projet de schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) et de ses communes membres**

Le projet a été adressé au conseil préalablement à la réunion.

Présentation par Mme Pocholle, directrice générale adjointe à la CCSB.

Le Conseil Municipal approuve le projet de schéma de mutualisation des services.

### **2/ Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Non préemption sur la vente des parcelles C 134 et C 604 – 88 grande rue
- Achat de masques pour les enfants de l'école chez NM MEDICAL pour 361.23 € TTC (participation à 50 % du Sou des Ecoles)
- Achat de 2 palettes de sel de déneigement chez CAMB Crêches sur Saône pour 473.26 € TTC

### **3/ Décisions modificatives**

- au budget communal

#### Fonctionnement :

1/ augmentation sur crédits ouverts de 3 892 € au 7381 (taxe additionnelle droits de mutation) et de 3 892 € au chapitre 011 (charges à caractère général) pour 3 892 €

2/ augmentation sur crédits ouverts de 3 350 € au 70311 (concessions cimetière) et de 2 500 € au compte 6413 (personnel non titulaire), 250 € (charges de personnel) et 600 € au chapitre 011 (charges à caractère général)

#### Investissement :

Intégration des nouvelles recettes par décision modificative : Boutique éphémère (Région) : 13 730.40 € - Amendes de police (Département) : 5 600 € - Accessibilité (Département) : 12 732 € - Rénovation énergétique de l'école (Etat – DSIL) : 105 031 €

Création d'une opération « rénovation énergétique de l'école » pour 3 700 €.

- au budget assainissement

#### Fonctionnement :

1/ augmentation sur crédits ouverts de 510 € au 66111 (intérêts emprunts + ligne de trésorerie) et de 510 € au 70611 (redevance assainissement collectif).

2/ intégration de la nouvelle recette par décision modificative : DSIL de 156 749 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives telles que présentées.

### **4/ Demande de subvention du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), antenne de Belleville**

Le RASED est un dispositif de l'Éducation Nationale. Il se compose d'une enseignante chargée de l'aide pédagogique, d'une enseignante chargée de l'aide relationnelle et d'une psychologue. Il intervient dans les écoles maternelles et élémentaires. Ses membres sont professeures spécialisées des Écoles. À ce titre, elles appartiennent à l'équipe pédagogique des écoles composant leur secteur d'intervention. Le budget du RASED dépend de chacune de ses communes d'intervention (Belleville, Cenves, Chénas, Chiroubles, Corcelles, Dracé, Emeringes, Fleurie, Julié, Lancié, Taponas, Vauxrenard, Villié-Morgon). Il est indispensable à l'accomplissement des missions du RASED auprès des élèves en difficulté ou en situation de handicap. Il permet l'achat de matériel spécifique : fascicules de passation de bilan psychométrique et outils pédagogiques spécialisés notamment. Le RASED sollicite une somme de 20 € par classe et par année scolaire. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser 40 € au RASED pour l'année scolaire 2021/2022.

#### **5/ Débat d'orientation budgétaire 2022 (budget communal et budget assainissement)**

Monsieur le Maire fait le point sur les dépenses et les recettes de l'année 2021 et les projections faites pour terminer l'année. Le budget sera voté le 20 décembre 2021.

#### **6/ Création d'un poste d'adjoint technique**

Monsieur le maire informe l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu du départ à la retraite de l'adjoint technique principal au 31 décembre 2021, il convient de créer un poste d'adjoint technique à 17 heures 30 minutes par semaine afin de le remplacer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet soit 17.50/35<sup>ème</sup> pour assurer l'entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments à compter du 3 janvier 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C.

- De modifier ainsi le tableau des emplois.

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ce poste nouvellement créé sera ouvert pour un CDD de 3 mois dans un premier temps.

Le poste actuel sera supprimé du tableau des effectifs.

#### **7/ Recensement de la population : rémunération de l'agent recenseur**

Mme Patricia Dubuis sera l'agent recenseur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la rémunération de l'agent recenseur comme suit :

- 1 € par questionnaire collecté

- 35 € par demi-journée de formation

- 150 € de prime si le travail est réalisé en totalité et dans les temps

Et précise que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune

#### **8/ Détermination de la longueur de la voirie communale**

Par délibération du conseil municipal, la longueur de la voirie communale a été fixée à 14 919 mètres. Il conviendrait d'ajouter la voirie du lotissement des Grangers, soit 159 mètres, non intégrée à ce jour, soit un total de 15 078 mètres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la longueur de la voirie communale à 15 078 mètres et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

#### **9/ Amendes de police : acceptation de la subvention**

Le Conseil a sollicité le Département pour une subvention afin de créer un stationnement pour desservir le site touristique en bordure de départementale (carrière). Le coût de l'investissement est estimé à 7 155.80 € HT. Le Conseil Municipal a sollicité le Département pour une subvention de 5 724 €. Le Département, lors de sa séance du 8 octobre 2021, a attribué une subvention de 5 600 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la subvention et s'engage à réaliser les travaux.

#### **10/ Dissimulation des réseaux électriques rue du Pré des Bois**

Le devis du SYDER pour une participation communale sur 15 ans a été accepté le 25/10/2021 pour un montant total de 41 820 €.

#### **11/ Convention fourrière 2021 avec la SPA**

Les documents ont été adressés préalablement aux élus.

En 2021, la commune a adhéré pour la convention fourrière de la SPA comprenant l'accueil des chiens errants ou en divagation trouvés sur la commune au taux de 0.50 € par an et par habitant.

Pour 2022, il est proposé une convention avec l'accueil simple sans transport au prix de 0.60 € par habitant et une seconde plus complète, avec transport, au prix de 0.80 € par habitant.

Il est également proposé un partenariat en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune et un partenariat en matière de maltraitance animale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention au prix de 0.60 € par habitant et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **12/ Rapport activité de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB)**

Document envoyé au préalable aux conseillers. Le rapport n'appelle aucune remarque.

#### **13/ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS)**

Document envoyé au préalable aux conseillers. Le rapport n'appelle aucune remarque.

#### **14/ Comptes rendus des réunions et des commissions**

Commission scolaire : la rénovation énergétique de l'école est programmée. Celle-ci se fera par phase car le projet global est onéreux.

Commission consultative action sociale : la distribution du colis de Noël aux anciens est prévue le dimanche 18 décembre.

### 15/ Questions diverses

Remerciements de Dr Clown pour la subvention de 100 €, de AGIVR pour la subvention de 100 € et de Pierre Machot pour la subvention de 400 €.

Remerciements de la commune de La Chapelle pour l'adhésion au centre de loisirs.

Une course cycliste, organisée par le CSBM (Comité Sportif Beaujolais Mâconnais) passera à Jullié le 3 juillet 2022. M. Daniel Laplace, adjoint, assistera à la réunion de présentation à Vauxrenard le 17 décembre.

Information sur l'association Solidarité Femmes Beaujolais.

Achat de masques pour les enfants de l'école : le Sou des Ecoles participe à hauteur de 50 % de l'achat de ces masques.

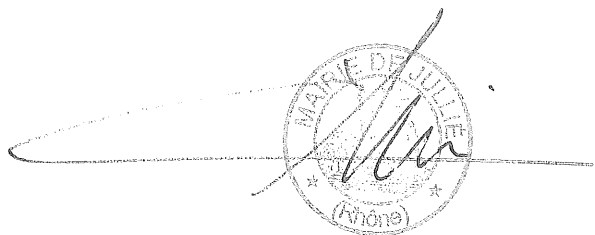
Grippe aviaire : il est demandé aux propriétaires de volailles de couvrir les abris et de faire une déclaration en mairie.

Séance de cinéma du 12 décembre à la salle des fêtes : il convient d'organiser la diffusion et prévoir un planning pour la mise en place, le rangement et le contrôle du pass sanitaire. La buvette sera tenue par Les Amis du Site de la Roche. Le pass sanitaire et le masque seront obligatoires.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 20 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
Jérémy THIEN



L'agence postale communale sera fermée du 18 au 31 décembre 2021 inclus.

Le secrétariat de mairie sera fermé du 23 au 31 décembre 2021 inclus.